

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

Supplément au N°23 I

MARDI 13 NOVEMBRE 1990

2,00 F

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM**

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE

20^{ème}
CONGRÈS
DU
SNTRS.CGT

27 28 29 30
NOVEMBRE
1 9 9 0

A GIF-SUR-YVETTE (91)



Votes
pour les
candidats
du

ELECTIONS
DES
COMMISSIONS
SCIENTIFIQUES
SPÉCIALISÉES
INSERM

SNTRS - C.g.t.

AVANT LE 30 NOVEMBRE 1990

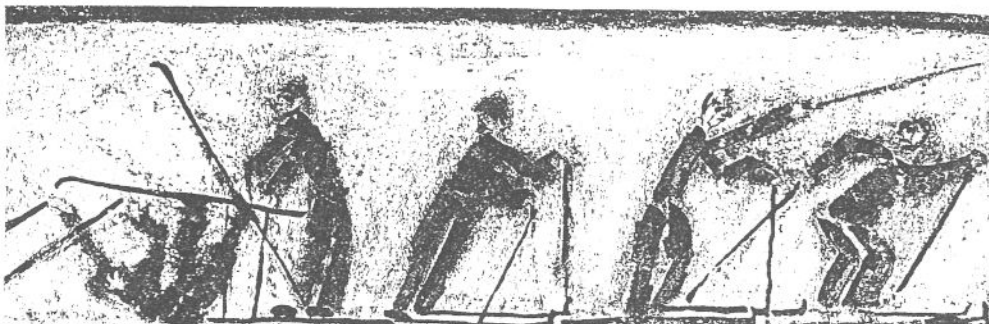
SOMMAIRE

N. 13.
RETRAITE...
UNE CARTE-PÉTITION
À FAIRE SIGNER

PAGE 3	EDITO...
PAGE 4	LISTE DE LA NOUVELLE COMMISSION EXECUTIVE ELUE PAR LA CONFERENCE NATIONALE DU 9/11/90
PAGES 5/6	LETTRE DU SNTRS-CGT AUX NOUVEAUX COLLEGES RECRUTES A L'INSERM.
PAGES 7/8	PRIME DE RECHERCHE CHERCHEURS/ITA
PAGES 9/10	ELECTIONS DES MEMBRES AUX COMMISSIONS SCIENTIFIQUES SPECIALISEES
PAGES 11/12	UNE AFFICHE POUR LA CAMPAGNE ELECTORALE DES C.S.S.

Et nos cotisations
1990 ?
SONT-ELLES PAYEES
A LA TRESORERIE
NATIONALE ?

ET OUI, AU FAIT ! ALLONS VITE
VERIFIER. LE SYNDICAT DOIT
FINANCER LE PROCHAIN CONGRES...



Edito

Nous entrons dans la phase électorale des Commissions Scientifiques Spécialisées.

Plusieurs listes sont en compétition, 2, 3 voire 4 dans la CSS 9. Nous ne présentons pas dans la CSS 1 et 7, mais ailleurs, il nous paraît très important de faire voter pour nos candidats en s'adressant bien sûr à nos adhérents et aussi à nos sympathisants.

Nous vous envoyons une affiche à diffuser largement et sans oublier qu'un contact direct est souvent le plus efficace. Si vous avez besoin d'autres matériels (profession de foi, affiches), n'hésitez pas à appeler le syndicat.

N'oubliez pas le congrès du syndicat du 27 au 30 novembre. Préparez le le plus largement possible et que chaque section envoie un délégué.

En pages 5/6, dans ce SNTRS INFO, vous trouverez une lettre que nous allons adresser à tous les ITA nouvellement recrutés dont nous avons eu la liste dans l'INSERM ACTUALITE.

Vous pouvez la diffuser également à tous les ITA recrutés dans les dernières années afin qu'un contact direct et local puisse s'établir. Nous pensons faire la même démarche vis-à-vis des chercheurs recrutés.

NOUVELLE COMMISSION EXECUTIVE INSERM
élue par la Conférence Nationale
du 9 novembre 1990

PARIS, REGION PARISIENNE :

ABDALLAH Claude	Siège
<u>BAZIN Jean-Pierre</u>	Villejuif
<u>BERTAULT Annick</u>	Montrouge
BODILIS Olivier	Villejuif
BEZARD Marie-Jo	Necker
BIELAKOFF Josette	Lariboisière
<u>BOURGINE Madeleine</u>	Villejuif
BREDOUX Raymonde	Lariboisière
BRIGANT Lucienne	Bichat
<u>BOURGEOIS Francine</u>	Lariboisière
<u>CHEVALIER Annette</u>	Paris Nord
DELAUTIER Danielle	Bichat
<u>DELOCHE Gérard</u>	Salpêtrière
DEVILLIERS René	Villejuif
<u>DRIANCOURT Catherine</u>	Kremlin-Bicêtre
COURTALON Annie	Créteil
<u>HENZEL Danicl</u>	Claude-Bernard
<u>KOROBAEFF Myriam</u>	Bichat
LABBE Martine	Montrouge
<u>LAGRANGE Dominique</u>	Cordeliers
LAPOUMEROULIE Claudine	R. Debré
FONT Marie-Pierre	St Louis
<u>MALANDAIN André</u>	Villejuif
MICHAUD Annie	Fer à Moulin
MUZEAU Françoise	Bichat
<u>NAIZOT Colette</u>	Siège
NETTER Martine	Necker
PHAM DHIN Danielle	Cordeliers
<u>PIAU Jean-Pierre</u>	Montrouge
<u>GODELIER Jean-Luc</u>	St Lazarre
<u>WANSTOK Frida</u>	Saclay
ROTCHILD Claude	Siège

PROVINCE :

LIBOURAUX Chantal	Lille
RICHT Colette	Lille
ARZI Mohamad	Lyon
BAILLY Gilles	Lyon
<u>BEZ Michel</u>	Lyon
FAVIER François	Montpellier
SEYER René	Montpellier
MICHEL Robert	Marseille
KOZIEL-VIGNERON V.	Strasbourg
ESTEVE Jean-Pierre	Toulouse
GUIRAUD Martine	Toulouse
HERBET Alain	Clermont-Ferrand

* Les membres du Bureau National sont soulignés.

SECRETAIRE GENERALE
TRESORIERE

LAGRANGE Dominique
WANSTOK Frida

ENTRESYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Tél : 69 07 60 13

ORSAY, le 7 Novembre 1990

SECTION NATIONALE INSERM

Cher (e) Collègue,

Vous avez été recruté (e) lors des récents concours externes de l'INSERM, sur un poste de titulaire de la Fonction Publique.

Vous avez déjà, malgré le peu de temps passé, dû prendre conscience de la multiplicité et de la complexité de l'organisation, des règlements et des moyens qui assurent le fonctionnement de l'INSERM.

A votre arrivée dans le laboratoire, peut-être avez-vous été présenté, en même temps qu'à vos collègues, au Conseil de l'Unité (s'il y en a un qui fonctionne effectivement).

Vous avez été informé (e) que vous auriez à faire une année de stage ; c'est votre directeur d'unité qui, après une éventuelle consultation de votre responsable de groupe et du Conseil d'Unité, proposera votre titularisation ou la prolongation de votre stage à l'administration centrale.

C'est une "Commission Paritaire" (composée d'élus syndicaux représentants le personnel et de représentants de l'administration) qui validera la décision du directeur d'unité. C'est à cette commission que vous devez vous adresser en cas de difficulté en cours de stage.

Peut-être vous sentez-vous un peu démuni et désorienté face à cela ? C'est la raison pour laquelle nous prenons contact avec vous.

Notre syndicat est, au sein de l'INSERM, un des syndicats représentatifs des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (I.T.A.), c'est à dire reconnu :

- par les personnels qui votent pour lui lors des différentes élections professionnelles ;

- par l'administration face à laquelle il est le représentant élu et le porte parole des personnels ITA dans les différentes assemblées ou conseils.

.../...

Ces assemblées, conseils ou commissions :

1)-- assurent et contrôlent le fonctionnement de l'INSERM : Conseil d'Administration, Conseil Scientifique, Commission Scientifiques...

2)-- régissent l'avancement et la carrière des personnels : Commissions Paritaires.

3)-- établissent des règles et veillent à leur respect quant aux conditions de travail : Comité Technique Paritaire, Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Notre syndicat intervient aussi directement :

. auprès du directeur général ou autres instances (ministres, députés...) quand cela est nécessaire, par exemple pour tenter de résoudre les problèmes généraux que peuvent rencontrer les salariés dans leur vie professionnelle (salaires, statuts, retraite...).

. mais aussi pour la défense individuelle d'un salarié.

En tout état de cause, cela représente pour les syndiqués que nous sommes un travail d'organisation, de réflexion et d'actions.

Nous serions heureux si vous le souhaitez, de vous compter parmi nous. Adhérer à notre syndicat ne suppose naturellement pas de participer effectivement à toutes les tâches et activités que nous avons énumérées (sauf si vous le désirez !). Mais c'est pour vous la garantie d'être tenu informé de vos droits (par les journaux que nous éditons et les réunions de syndiqués).

C'est aussi le moyen de tenter de résoudre au mieux vos éventuels problèmes professionnels.

Très cordialement.



Dominique LAGRANGE
Secrétaire de la Section Nationale
INSERM.

PS : nous nous permettons de joindre à notre envoi le sommaire du mémento que nous avons édité.

INSERM

Département des Personnels
et des Affaires Sociales

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Bureau des Personnels Chercheurs

Paris le OCTOBRE 1990

90/ 1570 /BPC/GM/VM

Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs
les Chercheurs de l'INSERM

OBJET : Prime de recherche
année 1990.

Le relevé de conclusions signé le 11 juillet 1989 par le Ministre de la Recherche et de la Technologie et les Organisations Syndicales, adressé à l'ensemble des personnels des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques prévoyait notamment une revalorisation de 75 % de la prime de recherche à compter du 1er janvier 1990. Son indexation sur la valeur du point indiciaire de la Fonction Publique, prévue également dans ce relevé, sera déterminée à la fin de l'exercice en cours et rétroactivement prise en compte.

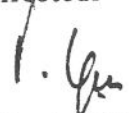
Dans le cadre de ce dispositif le montant de la prime pour l'année 1990 s'élèvera à :

- Directeurs de recherche de classe exceptionnelle (DRE) et Directeurs de recherche de 1ère classe hors échelle (DR1.HE)..... 3 500,00 Frs
- Directeurs de recherche de 1ère classe (DR1)..... 6 825,00 Frs
- Directeurs de recherche de 2ème classe (DR2)..... 5 600,00 Frs
- Chargés de recherche de 1ère classe (CR1)..... 4 585,00 Frs
- Chargés de recherche de 2ème classe (CR2)..... 3 683,75 Frs

Pour tenir compte des primes déjà allouées, au taux ancien, sur le mois de juin 1990 et des nouveaux montants déterminés ci-dessus, un versement sera effectué sur la paie du mois de décembre 1990 conformément au tableau suivant :

Grades	Montants prévus pour l'année 1990	Montants déjà versés au 1er semestre 1990	Reliquat du 1er semestre 1990 et 2ème semestre 1990
DRE et DR1 - HE	3 500,00 Frs	1 000,00 Frs	2 500,00 Frs
DR1	6 825,00 Frs	1 950,00 Frs	4 875,00 Frs
DR2	5 600,00 Frs	1 600,00 Frs	4 000,00 Frs
CR1	4 585,00 Frs	1 310,00 Frs	3 275,00 Frs
CR2	3 683,75 Frs	1 052,00 Frs	2 631,25 Frs

Le Directeur Général,


Ph. LAZAR

Bureau des personnels "ingénieurs
techniciens et administratifs"

DEUXIEME SEMESTRE 1990

Corps et grades	Indice de référence	Traitement annuel de base	PRIME MOYENNE				PRIME MAXIMUM		PRIME EXCEPTIONNELLE	
			%	Montant	Deux-tiers fixe	Un tiers modulable	%	Montant	%	Montant
IRH	736	206 080	16	16 486,40	10 990,93	5 495,47	30	30 912,00	45	46 368,00
IR1	636	178 080	16	14 246,40	9 497,60	4 748,80	30	26 712,00	45	40 068,00
IR2	483	135 240	16	10 819,20	7 212,80	3 606,40	30	20 286,00	45	30 429,00
IE1/IE2ex3A	454	127 120	16	10 169,60	6 779,73	3 389,87	24	15 254,40	36	22 881,60
IE1/IE2	381	106 680	16	8 534,40	5 689,60	2 844,80	24	12 801,60	36	19 202,40
AI	381	106 680	12	6 400,80	4 267,20	2 133,60	16	8 534,40	24	12 801,60
T1	349	97 720	12	5 863,20	3 908,80	1 954,40	16	7 817,60	24	11 726,40
T2/T3	312	87 360	12	5 241,60	3 494,40	1 747,20	16	6 988,80	24	10 483,20
AJT1/AJT2	266	74 480	12	4 468,80	2 979,20	1 489,60	16	5 958,40	24	8 937,60
AGT1/AGT2	260	72 800	12	4 368,00	2 912,00	1 456,00	16	5 824,00	24	8 736,00

I.N.S.E.R.M.

ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES SPECIALISEES
(1990)

Dénomination de la liste _____ et noms des candidats dans l'ordre préférentiel de la liste : _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	COLLEGE C
	C.S.S. n° _____

TEXTE DE DECLARATION D'INTENTION DE LA LISTE

Vous allez élire vos représentants dans votre commissions scientifique spécialisée (CSS), l'activité de cette instance est importante pour les ingénieurs, techniciens, et administratifs (ITA).

Bien que consultative, cette instance émet des avis qui peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie des unités puisque dans certains cas ils peuvent conduire à la demande de fermeture de l'unité.
les ITA forment le collège C de cette commission.
Ils élisent 3 représentants

AUJOURD'HUI, QUELS ELUS ALLEZ
VOUS VOUS DONNER ?

Les élus du SNTRS-cgt représentent pour le personnel un certain nombre de garanties...

- A partir des demandes du personnel exprimées individuellement, élaboration syndicale donc collective, des positions défendues et des propositions vis à vis de l'administration.

- Travail coordonné avec les élus du SNTRS dans les autres instances (conseil scientifique, commissions paritaires (CAP), CSCRI)

Dans ces CSS, vos élus SNTRS sauront concrétiser votre volonté, de voir, votre travail reconnu au sein de l'équipe, améliorer le fonctionnement démocratique de l'INSERM, c'est à dire:

- * Ils seront attentifs au respect de vos droits :
 - de participation à la vie scientifique du laboratoire.
 - à la formation permanente, qui compte tenu de l'accélération des évolutions technologiques ne doit pas être réservée aux jeunes chercheurs.
 - à la mobilité ; Ils vous informerons grâce à la connaissance qu'ils ont des laboratoires du secteur scientifique et même des autres grâce aux contacts avec les élus des différentes CSS
- * Pour tous les problèmes d'unité (scissiparité, succession, fermeture, création, C.J.F ..) vos élus SNTRS veilleront à ce que les ITA soient associés aux discussions
- * Le groupe des élus SNTRS s'engage à rendre compte des réunions des CSS.
- * Ils veilleront à garantir l'INSERM contre toute dénaturation de ses missions.
- * Ils ont fait la preuve de leur attachement:
 - à la défense de la notion de critères de qualification dans les concours,
 - à obtenir des moyens pour le reclassement des ITA

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-cgt

SUITE DE LA DECLARATION D'INTENTIONS

QU'EST-CE QU'UNE CSS ?

C'est une instance consultative, ses avis sont examinés par le conseil scientifique de l'INSERM, puis transmis à la direction générale qui prend les décisions. Chaque CSS est composée de 25 membres dont 15 membres élus qui représentent les différentes catégories de personnels qui composent les unités de l'INSERM. Les ITA forment le collège C. Ils ont 3 représentants.

Le rôle de chaque CSS est d'examiner de façon approfondie:

- Tous les 4 ans, chaque unité de leur secteur scientifique. C'est un moment important dans la vie de l'unité car si les problèmes rencontrés paraissent insolubles à la commission, ou si le directeur d'unité a déjà accomplis 3 mandats successifs sans qu'un nouveau projet soit proposé, l'avis de la commission peut être la fermeture.
- Les demandes de création d'unité, ainsi que les Contrats Jeune Formation
- Les demandes d'attribution de Contrats de Recherche Externe
- Tout ce qui concerne la carrière et le recrutement des chercheurs

QUEL EST LE ROLE DE L'ELU ITA ?

Lors des visites d'unités

chaque délégation qui se rend sur place comprend obligatoirement un membre du collège ITA. Il participe à l'évaluation, il rencontre les ITA de façon individuelle ou collective. Il a un rôle d'écoute et de conseil sur tous les problèmes rencontrés par tous les personnels (formation, mobilité...). Il veille également à ce que le conseil de laboratoire soit rencontré et puisse s'exprimer.

En session, l'elu SNTRS intervient pour une véritable évaluation scientifique. La CSS doit avoir une activité d'animation plutôt que de "couperet". Il s'efforce de faire prendre en compte:

- Les droits des ITA
- L'intérêt collectif contre, tout groupe de pression, phénomènes de mode, auto-distribution, élitisme, en clair les "magouilles"
- Les moyens dont la recherche a besoin...

Les élus SNTRS-cgt préserveront la cohérence nationale, garantie d'une recherche médicale de pointe. Ils préserveront aussi la diversité en favorisant une politique régionale qui assure un lien entre recherche et production.

Ils agiront pour que l'INSERM s'ouvre toujours plus vers les besoins sociaux car le progrès scientifique et technique ne saurait être séparé du progrès social

Les Jurys de concours ITA comprennent obligatoirement un élu du collège C des CSS. L'administration propose à ces jurys des critères de qualification qui établissent des niveaux quelque soit le métier exercé par le candidat. Ceci est le résultat d'une action opiniâtre de SNTRS-cgt. Nos élus interviennent pour que ces critères soient la base de l'évaluation. Le problème de la résorption du déclassement reste aussi une préoccupation constante.

ROLE QUE LES ELUS SNTRS CGT REVENDIQUENT

L'équipe est la cheville ouvrière du développement de la recherche moderne. Les diverses compétences exercées dans l'équipe sont complémentaires. Défendre l'équipe dans toutes ses composantes est pour nous un objectif majeur. C'est aussi respecter les équilibres.

L'extrême faiblesse de recrutement d'ITA depuis des années conduit à des effets pervers. Les avancées technologiques de ces dernières années, l'accroissement considérable du nombre de jeunes en formation (DEA, thèses,...) conduisent à deux types de problèmes : - Les ingénieurs et techniciens se voient souvent déqualifiés, contraints à la maintenance d'installations pour permettre aux jeunes de conduire leur travail, - deuxième problème, les jeunes chercheurs doivent faute de soutien technique exécuter ces tâches au détriment de leur travail de recherche. Le recrutement des jeunes chercheurs est aussi vital pour l'avenir de l'équipe. Les critères de recrutement doivent tenir compte de l'environnement d'insertion, à ce titre, l'avis du responsable d'équipe et des conseils de laboratoires doivent être pris en considération. Toutes ces raisons nous conduisent à vouloir, en toute logique, participer à toutes les étapes de la vie de l'organisme: recrutement des chercheurs et des ITA, création / évaluation / fermeture d'unités.

Dans le contexte actuel, la recherche est une priorité très relative. Depuis plusieurs années, les évolutions et les priorités de l'INSERM se font presque à budget constant, donc au détriment de certaines disciplines. Par exemple les efforts à faire sur le SIDA ne doivent pas provoquer des disparitions de thématiques. Des équilibres sont à maintenir entre fondamentalisme et recherche appliquée. La recherche clinique doit connaître un réel développement. L'INSERM a un rôle à jouer dans plus de pluridisciplinarité.

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-cgt